

Confirmation

27/10/2023

Sur la base des documents soumis, il est maintenant possible de confirmer que le produit répond aux exigences établies dans les règlements/normes suivants et peut être utilisé comme indiqué par la ou les catégories citées ci-dessus.

Firma: **Max Baldinger AG**
Alte Bahnhofstrasse 67 5464 Rümikon, Suisse
E-Mail: info@baldinger.biz Internet: <https://www.baldinger.biz/shop/>

Produkt: **Fermaid O**
Produits pour la transformation des aliments Nutriments pour levures, préparations combinées, etc. // Produits pour la vinification

Prüfungsstandard:	Restriction:	Gültig bis:
Ordonnance sur l'agriculture biologique	VR: Oui, VF: Non, HY: Non	31/12/2024
Bio Suisse	VR: Oui, VF: Non, HY: Non	31/12/2024
Demeter Suisse	VR: Uniquement avec l'autorisation spéciale de la commission de protection des marques Demeter (MSK). VF: Non, HY: Non	31/12/2024

Le terme "législation biologique de l'UE" fait référence au règlement 2018/848. Notre approche de la mise en œuvre de ces règlements est décrite dans les "Critères d'admission de base pour la liste européenne des intrants". Les restrictions mentionnées dans la rubrique "législation biologique de l'UE" s'appliquent à toutes les exploitations biologiques.

Cette confirmation est valable jusqu'au: 31/12/2024
